

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE ENDURANCE TT

ÉPREUVES AU CALENDRIER

Tous les clubs affiliés FFM de la ligue NOUVELLE-AQUITAINE peuvent prétendre organiser une épreuve du championnat D'ENDURANCE TOUT TERRAIN.

La coupe de France des régions d'endurance se déroulera à : MADAILLAN (47) le 29 Aout 2021

Les épreuves se dérouleront aux dates et lieux suivants :

ÉPREUVES Calendrier provisoire 2021

SOMMAIRE

ART	ART
1 Titres et récompenses	11 Changement de pilote
2 Coureurs Admis	12 Ravitaillement carburant
3 Droits d'engagement	13 Réparations
4 Classement	14 Contrôle des épreuves
5 Accueil Administratif	15 Réclamations
6 Spécifications des machines	16 Circuit
7 Équipement du pilote	17 Horaires
8 Durée de course	18 Chronométrage
9 Essais	19 Sanctions
10 Ordre de départ	

1 TITRES ET RÉCOMPENSES

Les titres de champion de Ligue Nouvelle Aquitaine d'Endurance TT seront décernés aux trois premiers pilotes dans les catégories suivantes :

Catégorie	Sous-catégories	Description
MOTO SOLO	MX2	De 100 à 125 – 2tps / de 175 à 250 – 4tps
	MX1	De 126 à 500 – 2tps / de 251 à 600 - 4tps
	MXV	37 ans au 1er janvier de l'année en cours
	MXF	Féminine
MOTO DUO	MXD2	De 100 à 125 – 2tps / de 175 à 250 – 4tps
	MXD1	De 126 à 500 – 2tps / de 251 à 600 - 4tps
	MXDV	37 ans au 1er janvier de l'année en cours
	MXDF	Féminine
	Trophée Parents/Enfants	
QUADS *	QDS	Toutes Catégories
	QDV	40 ans au 1er janvier de l'année en cours
	QDF	Féminine

- Solo : Formule un pilote / un Quad
Cylindrées admises : 85cc 2 tps ou 125cc 2tps ou 150cc 4 tps ou 250cc à 450cc 2tps et 4 tps Seuls sont autorisés les moteurs mono et bicylindre.

2 COUREURS ADMIS

Pour participer au Championnat de Ligue d'Endurance Tout Terrain MOTO ou QUAD, il faut posséder une licence NCO et NJ3 être licencié dans la région Nouvelle Aquitaine pour prétendre marquer des points.

Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation (licence disponible sur l'intranet fédéral) sont autorisés à participer aux épreuves mais ne seront pas retenus dans le classement du Championnat de Ligue (classement à la journée uniquement).

3 DROIT D'ENGAGEMENT

Le club organisateur aura, suivant son bon vouloir, la possibilité de paramétrer son engage sport, une pénalité financière d'un maximum de 10 € pour les pilotes qui s'inscriraient tardivement

Ex: endurance de Melle le 28 Février, 10 € de plus pour ceux qui s'inscrivent après le 14 Février

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 65 € pour la catégorie MOTO SOLO
- 70 € pour la catégorie QUAD
- 100 € pour la catégorie MOTO DUO

Lors de la première demande d'engagement, les pilotes pourront demander un numéro à l'année. Le numéro de course sera attribué pour tout le championnat.

En cas de besoin, les numéros de course attribués aux licences à la journées ou bien aux pilotes hors ligue pourraient être réattribué.

Catégories	Numéros de course	Plaques
MOTO DUO	Entre 1 et 299	Fonds de plaques blanc et numéros noirs ou Fonds de plaques noir et numéros blancs
MOTO SOLO	Entre 300 et 999	
QUADS	De 1 à 999	

4 CLASSEMENT

Pour chaque épreuve, il sera établi un classement scratch duquel seront extraits les classements par catégorie.

Un classement Scratch se fera en fonction du nombre de tours et du temps effectué par chaque pilote. C'est le concurrent ayant effectué le plus grand nombre de tours, qui sera déclaré vainqueur.

Dès l'arrivée des motos ou les quads des cinq premiers pourront être mis en parc fermé.

La course sera considérée achevée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto ou le quad Classé 1^{er} au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé.

Pour être classé un pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée dans les 20 minutes suivant l'arrivée du premier.

Les stands seront fermés 5 min après l'arrivée du vainqueur.

Le classement scratch, pour les quinze premiers, servira à la mise en place des pilotes sur la grille de départ à partir de la seconde épreuve (en cas d'égalités le numéro de course primera).

Le délégué de Ligue s'occupera de la mise en grille après obtention de ces résultats.

Pour le classement du championnat, le plus mauvais résultat sera enlevé si le championnat comporte entre 8 et 10 épreuves, entre 11 et 13 épreuves, les deux plus mauvais résultats seront enlevés, des points seront attribués aux 15 premiers de chaque catégorie selon la grille suivantes :

20	17	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1 pts
----	----	----	----	----	----	---	---	---	---	---	---	---	---	-------

Lors de la dernière épreuve au championnat une bonification de 10 pts sera attribuée.

Pour le pilote effectuant une épreuve du championnat de France de Cross-Country ou la coupe de France des régions d'endurance, en concurrence de

date avec une épreuve de ligue, marquera le nombre de points suivant la place qu'il aura obtenu dans sa catégorie, majoré d'un forfait de 8 points. **Dans la limite totale de 20 points.** Il est impératif de le signaler au président de la commission ou au secrétariat de la Ligue Zone Sud, la semaine précédant l'épreuve pour l'attribution des points.

5 ACCUEIL ADMINISTRATIF

Le lieu et les horaires seront précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve. Ces informations seront consultables, au fur et à mesure de la saison, sur le site engage-sports et sur le site de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine. Les pilotes sont tenus de présenter leurs licences (à l'année ou une manifestation).

6 SPÉCIFICATIONS DES MACHINES

MOTO :

Les béquilles sont interdites. Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne et le pignon de sortie de boîte. Tous les motocycles doivent être équipés d'un coupe-circuit. Les repose-pieds peuvent être rabattables, mais dans ce cas, ils devront être équipés d'un dispositif pour que le retour à la position normale soit automatique. Ils ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses. Les garde-boues doivent dépasser latéralement de chaque côté du pneu, les extrémités doivent être arrondies et bordées.

QUAD :

- Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne et le pignon de sortie de boîte de vitesse.
- Un coupe circuit doit être relié au pilote.
- Les quads et quadricycles doivent être équipés d'une barre pare-chocs derrière le siège.
- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar. Afin d'éviter toutes intrusions des pieds des pilotes entre les roues arrière et les nerfs bars, ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100mm ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre le nerf bar et le garde boue arrière.
- Le niveau sonore des motocycles devra être conforme aux normes (112 db) en vigueur selon la méthode «2 Mètres Max», détaillée dans les Règles Techniques et de Sécurité «niveau sonore des machines.
- La largeur du guidon doit être de 600mm minimum et 850mm maximum. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale et si le guidon n'a pas de barre transversale il doit être équipé d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides de fixation du guidon. Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Tous les leviers (embrayage, freins, etc.) doivent se terminer par une sphère. Chaque levier (au pied et à la main) doit être monté sur un pivot indépendant. Si le levier de frein est articulé sur l'axe du repose-pied, il doit fonctionner en toutes circonstances, même si le repose-pied est courbé ou déformé
- Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus.
- La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T. Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon. Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon).
- Le carburant autorisé est l'essence sans plomb vendue en Station-Service publique du type SP95 ou SP98.
- L'utilisation d'un tapis environnemental lors de toute intervention sur le quad ou la moto est obligatoire. (Il devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimum sont 200x100 cm).

Si un pilote se voit refuser le départ pour non-conformité le droit d'engagement ne lui sera pas restitué.

7 ÉQUIPEMENT DU PILOTE

Casque (Normes ECE 22/05) : Le pilote devra présenter un casque homologué suivant les normes européennes (E) en bon état (ne présentant pas de trace de choc). Le numéro d'homologation doit toujours commencer par 05. Sous le numéro d'homologation figure le numéro de série du casque cousu sur la jugulaire ou la garniture du casque.

Vêtements : Pendant les activités, les pilotes doivent porter, un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras entièrement recouverts, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente allant jusqu'aux genoux. Le port d'une protection dorsale et pectorale est obligatoire. Norme CE (et/ou label FFM) : EN 14021, EN 1621-2 ou EN 1621-3 (figure sur une étiquette cousue sur l'équipement). Les Tear-

off sont interdits.

8 DURÉE DE COURSE

Chaque épreuve se déroulera (pour les pilotes à partir de 15 ans) : Sur une manche d'une durée de 3 heures pour les MOTOS SOLO et 6 heures pour les DUO (avec la possibilité de roulé 5 heures). Pour les QUADS : Sur 1 manche d'une durée comprise entre 2h30 et 3 h maximum ou de 2 manches d'une durée de 1 h 30 chacune (l'ordre de départ devant être identique pour les deux manches). Pilotes à partir de 13 ans et moins de 15 ans : 125cc maximum ; Durée de l'épreuve : 90 mn maximum par pilote. 1h de pilotage consécutif maximum - un temps de repos de 45 mn minimum doit être observé.

9 ESSAIS

Chaque organisateur devra prévoir une séance d'essais sous la forme :

- 1 Tour de reconnaissance
- Pour les DUO avec 2 motos, les 2 pilotes participent aux essais en même temps

10 ORDRE DE DÉPART

Pour l'épreuve d'ouverture du championnat la mise en grille s'effectuera par ordre de numéro. Pour les épreuves suivantes les quinze premiers pilotes partiront suivant le classement scratch par catégorie de la saison en cours. Les autres pilotes seront placés sur la grille suivant un tirage au sort.

Pour la manche MOTO la mise en place des machines sur la ligne de départ se fera de la façon suivante :

- En premier les pilotes DUO.
- En second les pilotes SOLOS.

Le départ sera donné, style « Le Mans », un genou à terre.

Le signal sera donné par le Directeur de Course. Les pilotes franchiront à pied la distance les séparant de leur machine. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche sur la ligne par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette est interdit.

Au moyen du drapeau vert, le Directeur de course autorise ensuite :

- Le démarrage à la poussette pour lequel le pilote peut être aidé d'un mécanicien,
- Le retour aux stands des motocycles en pannes.

11 CHANGEMENT DE PILOTE

Un concurrent ne peut faire partie que d'un seul équipage à la fois.

Si en cours de saison, un équipier se porte forfait, il ne pourra se faire remplacer par un autre pilote et continuer à marquer des points pour les épreuves suivantes : L'équipage sera donc forfait ! Le pilote n'ayant plus d'équipier pourra reconstituer un nouveau équipage, mais ne cumulera pas les points déjà attribués avec l'équipage précédent.

Cas particulier d'un changement de pilote autorisé pour les durances en duo :

Le pilote ayant été accidenté sur une partie du circuit, pourra être remplacé par son coéquipier. Celui-ci se fera après avis au directeur de course. Le tour dans lequel le pilote aura été accidenté ne sera pas pris en compte. Le changement aura lieu dans les stands de ravitaillement et plus précisément dans leur boîte. Il est interdit de stationner sur l'allée.

Pour les autres types de compétition le changement de pilote n'est pas autorisé.

12 RAVITAILLEMENT CARBURANT

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc pilote. Chaque concurrent devra posséder un stand d'environ 9 m². Il devra y transporter ses jerrycans et autres matériels (caisse à outils, etc.) et obligatoirement un extincteur pour feu d'hydrocarbure.

Il est strictement interdit de fumer sur le stand.

Les personnes admises sur les stands seront limitées aux pilotes, au mécanicien, au chef de stand, au panneateur, à l'exclusion de toute autre personne, sous peine de sanction. Les organisateurs devront prévoir des bracelets ou tout système de reconnaissance pour les pilotes et leur assistance. Ils devront matérialiser le périmètre de la zone de stand, et mettre en place l'interdiction de son accès au public et aux personnes n'ayant pas de bracelet.

Les animaux (même tenus en laisse) sont interdits dans le parc de ravitaillement.

Le ravitaillement s'effectuera moteur arrêté (ravitaillement sous pression interdit).

Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental, qui devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimum sont 200x100 cm.

13 RÉPARATIONS

La machine pourra être réparée par le mécanicien et le pilote. Les réparations devront être effectuées au stand. Seules les pièces marquées à la peinture ne pourront être remplacés. En dehors des stands, sur la piste, seules sont admises les petites réparations, bougie, chaîne, elles devront être effectuées par le pilote sur le bord de la piste, à condition que la moto soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents. Le ravitaillement sur la piste est interdit, ainsi que l'aide extérieure. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pourra être contrainte à la réparation par la direction de course. Dans le cas d'une endurance à 2 pilotes, en cas de panne totale sur la piste, le pilote devra avertir la direction de course avant de donner son transpondeur ou brassard à son coéquipier. Dans ce cas le tour effectué ne sera pas pris en compte.

14 Réservé

15 RÉCLAMATIONS

Les réclamations seront formulées par écrit auprès du directeur de course dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats. Elles devront être accompagnées d'un chèque de 75 € qui sera restitué au plaignant si le bien fondé de celle-ci est reconnu. Dans le cas contraire la somme sera reversée à la Ligue.

16 CIRCUIT

Le circuit devra correspondre aux définitions des RTS. Le tracé ne doit pas permettre une vitesse supérieure à 50 km /h de moyenne.

17 HORAIRES

Horaire type (pouvant être adapté selon les besoins sur les règlements particuliers)

→ 8 h 00 – essai quad	→ 11h30 – essai moto
→ 8 h 30 – départ course quad	→ 12h00 – départ course moto
→ 11 h 00 – arrivée quad	→ 15h00 – arrivée solo
	→ 18h00 – arrivée DUO

18 OFFICIELS

Seront nommés par la ligue sur chaque épreuve :

- Un directeur de course
- Un délégué de la commission d'enduro (Président du Jury)
- Deux commissaires sportifs
- Deux commissaires techniques, il sera demandé aux clubs organisateurs de veiller à l'hébergement de ces personnes, si le club veut faire un contrôle technique la veille de l'épreuve.
- Des chronométreurs officiels, qui seront chargés d'assurer le classement de l'épreuve. Il sera demandé aux clubs organisateurs de veiller à l'hébergement de ces personnes suivant leur éloignement, mettre en place la boucle de chronométrage et la distribution des transpondeurs la veille de l'épreuve.

Une participation au frais de déplacement des officiels sera facturée par la ligue à raison de 2 € par pilote présent, la liste des officiels de chaque discipline concernés est proposé par le comité des officiels et validé par le comité directeur.

19 CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage des épreuves est libre choix de l'organisateur soit :

- Par le chronométrage de la ligue si celui-ci est en mesure de le faire 5 EUROS par transpondeur par pilote au départ, comprenant les frais de déplacements des chronométreurs et une participation à la modernisation du matériel de chronométrage (puces RFID, transpondeurs, décodeurs, écrans).
- Si la Ligue n'est pas en mesure d'effectuer le chronométrage un prestataire, sera choisi par l'organisateur, qui sera réglé par la ligue après réception de sa facture, le montant sera déduit du reversement.
- Les chronométreurs devront donner les résultats de l'épreuve le plus rapidement possible au jury qui devra approuver les résultats.
- Si l'épreuve est effectuée par un prestataire, le soir même ou le lendemain matin, les chronométreurs & le délégué devront avoir envoyé ces résultats sur le mail du secrétariat : secretariat.sud@lmna.email
- Après l'épreuve (surtout en cas de réclamation à posteriori), toute erreur devra

être modifié par le chronométreur à la demande du délégué de l'épreuve.

- Les classements devront être envoyés au format tableau (Excel) un classement scratch et un classement par catégorie, avec au minimum les informations suivantes :

Place	Type Licence	Catégorie
N°	Club	Sous Catégorie
Nom et Prénom	Ligue	Les différents temps
N° Licence	Dépt	Temps des spéciales

20 SANCTIONS

Le Jury pourra infliger un arrêt de 1 minute ou 30 secondes à un pilote pour toute infraction constatée.

(STOP AND GO).

A la 2^{ème} infraction : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

→ Machine non-conforme au contrôle technique : Départ refusé

→ Plaques à numéros manquantes : Départ refusé

→ Plaques à numéros illisibles : Tour non comptabilisé

→ Ravitaillement en dehors des stands : sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification

→ Demi-tour sur la piste et roulage en sens inverse du sens de la course : sanction aller jusqu'à la disqualification

→ Réparation contraire au règlement : sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification

→ Changement de pilote duo après une panne sans avertir la direction de course : 2 tours de pénalité

→ Couper le balisage volontairement : sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification

→ Non-respect du signal d'un commissaire : STOP and GO 30s

→ Vitesse excessive dans les stands : STOP and GO 30s

→ 1er avertissement pour un assistant sans bracelet dans les stands : STOP and GO 30s

→ 2ème avertissement : 1 Tour de pénalité

→ Fumer dans les stands : sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification

→ Changement de pilote en dehors des stands sauf cas prévu à l'article 15: sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification

→ Moto stationnée dans l'allée des stands : STOP and GO 30s

→ Départ à la poussette avant le drapeau vert : STOP and GO 1 min

→ Perte transpondeur : 1 Tour de pénalité

→ Non utilisation du tapis environnemental 1er avertissement : STOP and GO 30s

→ 2ème avertissement : Disqualification

Rappel : Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur l'épreuve (circuit, parc ravitaillement...) avant, pendant et après la course. (La sanction décidée par le jury de l'épreuve s'applique au pilote).
 En cas de sortie accidentelle de piste, la rentrée doit se faire où la machine est sortie. L'utilisation des écrans de lunettes jetables (Tear off) est interdite.

FACTURATION

La facturation sera effectuée de cette façon:

Engage sport reverse à la ligue les droits d'engagement, le mercredi précédent la manifestation (moins les frais liés à Engage-Sports).

Le jeudi la ligue reverse au moto-club organisateur le montant des engagements moins :

→ La participation de 2€ au financement des officiels.

Le chronométrage de l'épreuve :

→ Par la Ligue.

→ Par un prestataire privé – la ligue règle directement le prestataire sur présentation de la facture

Le club organisateur reçoit le virement et le détail.